



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE
DES STUPÉFIANTS

2010

DOSSIER DE PRESSE

Rapport annuel



EMBARGO

Respectez la date de publication:
Ne pas publier ou
radiodiffuser avant
le mercredi 2 mars 2011,
à 11 heures (HEC)

*Pour information seulement — document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le contrôle des drogues est un enjeu pour nous tous. Nous devons protéger la société civile, les familles et les personnes contre les conséquences néfastes de l'usage illicite et du trafic de drogues. Nous devons également assurer l'accès aux drogues licites — ces médicaments qui sont nécessaires pour soulager la douleur et la souffrance et traiter des maladies. Ces deux objectifs sont étroitement liés et ont été convenus par la communauté internationale dans les conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Un équilibre subtil doit être maintenu entre les efforts déployés pour assurer un accès équitable à ces médicaments et ceux déployés pour empêcher leur détournement à des fins illicites.

La consommation de drogues à des fins médicales et scientifiques a augmenté à l'échelle mondiale, mais de manière inégale. Dans de nombreux pays, la disponibilité de médicaments pour les traitements médicaux est limitée. Il faut que cela change. Les gouvernements doivent identifier et éliminer les obstacles à cette disponibilité afin d'empêcher toute souffrance inutile. L'OICS a appelé l'attention des gouvernements sur ces questions dans un supplément spécial à son rapport.

L'application des conventions a permis de pratiquement mettre un terme au détournement de substances placées sous contrôle à l'échelle internationale. En revanche, les détournements se poursuivent à l'échelon national. La lutte contre l'usage illicite de drogues doit viser à la fois l'offre et la demande. Néanmoins, il est primordial que les mesures prises pour prévenir l'usage illicite et le trafic de drogues ne limitent pas la disponibilité à des fins licites des substances placées sous contrôle. Cela vaut également pour les précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues. Ces produits chimiques ont aussi des utilisations légitimes. Des initiatives internationales telles que le système PEN-Online, le projet Prism et le projet Cohesion visent à améliorer le contrôle des précurseurs afin de prévenir leur détournement pour la fabrication illicite de drogues.

Nous saluons l'action courageuse de ces hommes et femmes qui s'emploient à nous protéger contre les dangers du trafic de drogues et qui risquent leur vie tous les jours. Malheureusement, leurs sacrifices sont souvent réduits à néant par la corruption et l'intimidation liées aux drogues, qui affaiblissent les services de détection et de répression et les appareils judiciaires, compromettant ainsi les efforts entrepris au niveau international pour lutter contre le problème de la drogue. Dans le chapitre I de son rapport, l'OICS a souligné les risques que présentait la corruption pour le contrôle des drogues et a formulé un ensemble de recommandations à l'attention des gouvernements.

Le Rapport annuel de l'OICS pour 2010 porte non seulement sur ces questions, mais aussi sur les défis à relever dans le domaine du contrôle des drogues, et il recommande des mesures à prendre. La situation ne cesse d'évoluer mais, ensemble, nous — à savoir la communauté internationale, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les communautés locales ainsi que tout un chacun — devons poursuivre nos efforts pour assurer l'efficacité du contrôle international des drogues.

Le Président de
l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Hamid Ghodse



*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

DES EFFORTS ACCRUS SONT NÉCESSAIRES POUR LIMITER LES EFFETS NÉFASTES DE LA CORRUPTION LIÉE À LA DROGUE

Vienne, le 2 mars (Service de l'information de l'ONU) — La lutte contre le trafic de drogues doit accorder plus d'importance à la prévention de la corruption, déclare l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), basé à Vienne, dans son rapport pour 2010, publié aujourd'hui à Vienne. "Rien ne fragilise autant les efforts visant à enrayer le trafic de drogues que les tentatives réussies d'intimidation et de corruption d'agents publics par des organisations criminelles", dit Hamid Ghodse, Président de l'OICS, en insistant sur la nécessité de mesures urgentes et d'un engagement à long terme.

Il note que les "fonctionnaires de police et de justice qui s'emploient à mettre un terme au trafic de drogues subissent souvent des pressions considérables de la part des organisations criminelles. Sans protection suffisante, ils se trouvent confrontés à un choix difficile, à savoir devenir victimes de la violence, voire perdre leur vie, ou sacrifier leur intégrité et se rendre complices de criminels".

Le rapport indique que les énormes profits générés par les marchés illicites de la drogue excèdent souvent les ressources financières des institutions publiques, ce qui représente une menace majeure pour la sécurité publique et internationale. Les organisations criminelles dotées d'empires de trafic de drogues sont dans certains cas devenues des forces politiques qui disposent du pouvoir et de l'autorité d'institutions politiques légitimes. Les autorités mises en place pour combattre et réprimer le trafic de drogues sont elles-mêmes compromises par la corruption.

Usage stratégique de la corruption

D'après l'OICS, les faits montrent que les organisations criminelles les plus prospères utilisent la violence et la corruption de façon stratégique et systématique pour assurer la libre circulation des drogues illicites. Ce qu'elles ne peuvent obtenir par le versement de pots-de-vin, elles l'obtiennent par la violence et l'intimidation, et inversement, note l'OICS. C'est pourquoi les zones exposées à d'intenses activités de trafic de drogues connaissent souvent un niveau très élevé de violence et de corruption.

Pour maximiser les profits tirés du trafic de drogues, la plupart des organisations criminelles cherchent et trouvent des moyens d'obtenir la complicité d'agents publics clefs.

Mesurer la prévalence de la corruption n'est pas chose aisée. Les données officielles sur la corruption sont habituellement tirées de statistiques nationales sur la criminalité et sont davantage des indicateurs de l'efficacité des initiatives anticorruption que des indicateurs du niveau réel de corruption. Les données officielles sont également conditionnées par la confiance de la population à l'égard de la police et par la volonté des victimes de signaler les infractions aux autorités. Elles peuvent être complétées par des enquêtes sur la perception du phénomène au sein de la population.

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

Les incidences de la corruption sont en revanche faciles à identifier. Le rapport indique que la corruption a un effet préjudiciable sur la crédibilité et l'efficacité du système de justice pénale et ébranle l'état de droit. Les pays visés par le trafic de drogues sont particulièrement vulnérables.

Les services de lutte contre les stupéfiants qui manipulent d'importantes sommes d'argent et quantités de drogues sont les plus touchés, ainsi que le corps judiciaire et les autorités douanières. Les agents travaillant au sein de ces services sont plus exposés que d'autres à la corruption; ils sont aussi activement recrutés par les groupes criminels organisés.

Combattre la corruption associée à la drogue

Dans son rapport, l'OIG propose des stratégies pour lutter contre la criminalité organisée liée aux drogues et mener des activités préventives. Étant donné que les réseaux criminels d'envergure mondiale disposent de ressources importantes et ont accès à des technologies de pointe, ils peuvent s'adapter rapidement aux nouvelles tactiques des organismes de lutte contre la drogue et exploiter leurs faiblesses. Les mesures de prévention sont donc d'autant plus importantes, comme le souligne l'OIG.

Dans le rapport, les gouvernements sont invités à mettre en place des dispositifs efficaces, transparents et objectifs de recrutement et de promotion des agents publics, ainsi qu'un système d'évaluation des résultats et de rotation des effectifs. Tous les services appelés à intervenir dans la lutte contre la drogue devraient avoir mis en place des procédures pour la communication d'informations relatives à d'éventuels conflits d'intérêts et pour les enregistrements de patrimoine, ainsi que des mécanismes disciplinaires.

Il est essentiel d'améliorer la transparence pour prévenir la corruption dans le corps judiciaire. Les audiences devraient être ouvertes au public, et il faut que les juges motivent leurs décisions et que ces décisions soient enregistrées et accessibles au public et aux médias.

Le Président de l'OIG invite les décideurs à allouer aux services chargés de faire respecter l'état de droit les ressources qui leur sont nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions. Par ailleurs, un appui devrait être fourni aux États qui ont besoin d'une assistance technique ou autre. Même si c'est aux gouvernements qu'il appartient au premier chef de protéger leurs citoyens contre l'intimidation et la corruption, la coopération internationale est essentielle pour permettre aux services de détection et de répression concernés de travailler ensemble.

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

LA DISPONIBILITÉ DES MÉDICAMENTS DESTINÉS À SOULAGER LA DOULEUR ET À TRAITER LES MALADIES DOIT ÊTRE UNIVERSELLE – L'OICS INVITE LES GOUVERNEMENTS ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE À AGIR

Plus de 80 % de la population mondiale n'a pas accès, ou n'a qu'un accès insuffisant, aux médicaments antidouleur et souffre donc inutilement, d'après le supplément spécial au Rapport annuel de l'OICS publié aujourd'hui.

“Quatre-vingt-dix pour cent des drogues licites sont consommées par 10% de la population mondiale, en Australie, au Canada, aux États-Unis d'Amérique, en Nouvelle-Zélande et dans certains pays européens”, dit Hamid Ghodse, Président de l'OICS, dont il exprime ainsi l'inquiétude. Les populations de nombreux pays en Afrique, en Asie et dans certaines parties des Amériques ont un accès très restreint, voire nul, aux stupéfiants et substances psychotropes pour l'usage médical.

D'après l'OICS, les matières premières sont disponibles en quantités suffisantes pour répondre aux besoins médicaux de tous en analgésiques opioïdes. Toutefois, un certain nombre d'obstacles empêchent un accès satisfaisant à ces médicaments. Alors que le coût est souvent considéré comme le premier de ces obstacles, des préparations à prix modéré ont pu être distribuées dans un certain nombre de pays, ce qui prouve que les difficultés d'ordre économique peuvent être surmontées.

Les obstacles à une disponibilité suffisante de médicaments sont notamment liés à un défaut d'information des professions de santé, à des contraintes réglementaires, à des problèmes de distribution et à l'absence de politique sanitaire globale prévoyant une prise en charge de la douleur. Les systèmes de contrôle des drogues peuvent permettre de veiller à ce que les stupéfiants et les substances psychotropes soient disponibles en quantités suffisantes pour les besoins médicaux et scientifiques et, dans le même temps, de prévenir leur usage impropre ou illicite.

Une disponibilité insuffisante de médicaments placés sous contrôle peut priver des patients de leur droit à un traitement médical et au soulagement de leur douleur et de leur souffrance, mais une disponibilité excessive peut entraîner un usage détourné et, partant, une dépendance. Dans son rapport, l'OICS appelle l'attention sur le problème de l'usage détourné d'analgésiques, qui a, dans certains pays, dépassé le niveau de consommation de drogues illicites.

L'OICS prie instamment les gouvernements de donner suite, avec l'assistance de la communauté internationale, aux recommandations contenues dans son rapport, d'identifier les obstacles à une disponibilité suffisante et de prendre les mesures correctives qui s'imposent. Les recommandations de l'OICS portent sur l'ensemble des domaines touchant à la disponibilité de drogues à des fins médicales et scientifiques, dont la collecte de données statistiques sur les besoins licites, la législation, l'action pédagogique et la formation, les systèmes de contrôle nationaux et la prévention des détournements et de l'usage illicite.

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

EXPANSION INCONTRÔLÉE DES NOUVELLES DROGUES DE SYNTHÈSE: DES MESURES RADICALES DOIVENT ÊTRE PRISES, ESTIME L'OICS

Dans son Rapport annuel, publié aujourd'hui, l'OICS jette un coup de projecteur sur le développement rapide des nouvelles drogues de synthèse qui sont conçues pour contourner les dispositifs de contrôle en place.

Ces drogues dont il est fait mésusage sont souvent fabriquées à partir de substances placées sous contrôle dont la structure moléculaire est légèrement modifiée afin d'obtenir une nouvelle substance aux effets semblables qui permet de contourner les mesures de contrôle en vigueur à l'échelle nationale et internationale. Il n'est pas rare que des instructions détaillées pour leur fabrication soient disponibles sur Internet.

“Considérant les risques sanitaires que présente la consommation de nouvelles drogues de synthèse, nous invitons instamment les gouvernements à adopter des mesures nationales en vue d'empêcher la fabrication, le trafic et la consommation de ces substances”, dit Hamid Ghodse, le Président de l'OICS.

Face aux chimistes qui modifient rapidement un composant d'une substance pour échapper aux contrôles prévus par la loi, certains gouvernements ont décidé de placer sous contrôle des groupes entiers de composés synthétiques de structure apparentée.

L'OICS cite ainsi la 4-méthylméthcathinone, aussi appelée “méphédronne”, qui est consommée dans un nombre croissant de pays et de régions. Substance aux effets comparables à ceux de la cocaïne, de l'amphétamine et de la MDMA (ecstasy), la méphédronne est à l'origine de plusieurs décès. Signalée pour la première fois en 2007 au Royaume-Uni, elle pose désormais problème en Europe, en Amérique du Nord, en Asie du Sud-Est et en Océanie (Australie et Nouvelle-Zélande).

La méphédronne est disponible sur Internet ainsi que dans les boutiques dites “*smart shops*”, où elle est parfois présentée comme sels de bain, engrais ou produit chimique destiné à la recherche, afin d'échapper à la détection et aux actions en justice. Des groupes criminels organisés sont impliqués dans le trafic et la distribution de cette substance.

La méphédronne n'est qu'un exemple parmi de très nombreux autres. Ne serait-ce qu'en Europe, quinze autres “cathinones de synthèse” sont actuellement surveillées de près par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies; au Japon, 51 drogues ont récemment été placées sous contrôle. Comme cela a été le cas avec la méphédronne, la consommation de ces nouvelles substances est susceptible de se répandre rapidement dans une région et au-delà.

L'OICS appelle les gouvernements à continuer de faire preuve de vigilance dans la surveillance des tendances de l'usage de drogues et dans le repérage des nouvelles substances consommées. La coopération bilatérale et internationale est essentielle pour la mise en commun d'informations sur ce phénomène qui ne connaît pas de frontières. Dans un souci de santé publique, les gouvernements devraient placer ces substances sous contrôle national afin d'être en mesure de poursuivre les personnes impliquées dans leur fabrication et leur distribution. L'OICS recommande que, chaque fois que c'est possible, les gouvernements envisagent de placer sous contrôle des classes entières de ces substances.

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

FAITS MARQUANTS PAR RÉGION

Afrique

Selon le Rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) pour 2010, la contrebande de cocaïne via l'Afrique à destination de l'Europe est en recrudescence. Après un déclin dans la région ces deux dernières années, le trafic a repris, comme en témoignent plusieurs importantes saisies réalisées en 2010.

En juin de l'année dernière, une saisie record de 2,1 tonnes de cocaïne a été réalisée en Gambie; en mai, des membres d'un réseau de trafiquants ont été arrêtés au Libéria alors qu'ils tentaient de passer au moins 4 tonnes de cocaïne en contrebande vers l'Europe. La cocaïne représente un sérieux danger du fait de sa valeur considérable par rapport à la taille des économies locales. Les trafiquants ont les moyens de corrompre les agents publics pour protéger leurs opérations. Ainsi, en mars 2010, onze hauts fonctionnaires des services gambiens de détection et de répression ont été arrêtés pour trafic de drogues.

Le cannabis reste la drogue dont la production, le trafic et la consommation sont le plus répandus en Afrique. Les taux de prévalence annuelle de sa consommation sur le continent dans la population âgée de 15 à 64 ans fluctuent entre 5% et 10%, soit le double de la moyenne mondiale. Le Maroc fait toujours partie des tout premiers producteurs de résine de cannabis au monde, mais il signale une réduction notable des cultures de cannabis (dont la superficie est tombée de 134 000 hectares en 2003 à 56 000 hectares en 2009) et de la production de résine (dont le volume a chuté de 3 070 tonnes à 820 tonnes sur la même période).

L'Afrique de l'Est est la principale zone par laquelle transite, essentiellement aux grands aéroports d'Addis-Abeba et de Nairobi, la contrebande d'héroïne en provenance d'Asie. On estime que, chaque année, environ 35 tonnes d'héroïne sont illicitement introduites en Afrique, dont plus de la moitié (25 tonnes) sont destinées aux toxicomanes du continent (qui seraient 1,2 million d'après les estimations) et le reste est expédié vers d'autres régions, en particulier vers l'Europe.

L'OICS s'inquiète de ce que l'usage de presque tous les types de drogues ait augmenté en Afrique ces dernières années. Cela est particulièrement préoccupant étant donné que, dans beaucoup de pays, les systèmes de soins de santé n'ont pas les ressources qui leur permettraient de traiter les personnes dépendantes à la drogue.

Si le trafic des précurseurs nécessaires pour fabriquer des drogues ralentit, les médicaments contrefaits constituent toujours un problème de taille. Dans bien des pays africains, il est possible de se procurer des produits pharmaceutiques contrefaits dans la rue, ce qui représente un risque considérable en matière de santé publique.

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

Amériques

Amérique centrale et Caraïbes

Située entre les principaux pays producteurs d'Amérique du Sud et les marchés de consommation d'Amérique du Nord et d'Europe, la région Amérique centrale et Caraïbes reste une importante zone de transit pour le trafic de drogues illicites à grande échelle. Si la quantité totale de cocaïne passée en contrebande vers l'Amérique du Nord a diminué avec le déclin de la demande, la proportion de cocaïne qui transite par l'Amérique centrale a, elle, augmenté.

La corruption endémique, la pauvreté généralisée et le fort taux de chômage ont exacerbé la criminalité liée à la drogue, en dépit des efforts considérables déployés par les gouvernements de la région face à ce problème. On estime que la valeur à la revente de l'ensemble des drogues transitant par les Caraïbes dépasse la valeur de l'économie légale.

En Amérique centrale, la violence liée à la drogue continue de sévir en El Salvador, au Guatemala et au Honduras, les trois pays qui enregistrent le taux d'homicide le plus élevé au monde.

Dans les Caraïbes, le Gouvernement jamaïcain a déclaré l'état d'urgence au cours de l'été 2010, après une confrontation à distance entre les membres d'un gang et la police qui tentait d'arrêter le chef présumé d'un groupe de trafiquants. Assurant 30 % de la production régionale, le pays reste le premier producteur et exportateur de cannabis de la région.

Avant le séisme de janvier 2010, Haïti était déjà une importante zone de transit de drogues illicites; depuis, l'affaiblissement de l'État occasionné par les destructions fait craindre que le pays ne soit de plus en plus la cible des trafiquants. Près de 30 % du cannabis saisi en République dominicaine en 2009 provenait d'Haïti, et les quantités en cause ont considérablement augmenté, passant de 885 kg en 2008 à 1 400 kg en 2009. Les autorités dominicaines ont aussi signalé pour 2009 une envolée des saisies de cocaïne, qui ont atteint 3 400 kg, saisis à 64 % au cours de cinq grosses opérations.

Si, dans la plupart des pays de la région, l'injection de drogue n'est pas une cause notable d'infection à VIH, Porto Rico fait exception: en 2009, l'injection de drogue y était à l'origine de 40 % des nouveaux cas d'infection à VIH chez les hommes et de 27 % chez les femmes.

L'OICS a bien conscience de ce que le problème central auquel se heurtent les programmes de prévention et de traitement dans la région est le manque de moyens pour la collecte des données nécessaires, et il appelle de ses vœux une aide internationale renforcée à cet égard.

Amérique du Nord

Les États-Unis sont le principal pays de destination des envois de drogues illicites. Les organisations de trafiquants basées au Mexique règnent sur le marché de la cocaïne, de l'héroïne et de la méthamphétamine aux États-Unis où, en 2009, une augmentation de l'usage de toutes les drogues, sauf de la cocaïne, a été signalée. Entre 2007 et 2009, plusieurs organismes ont mentionné le mésusage de médicaments soumis à ordonnance comme la plus grande des menaces liées à la drogue.

Au Mexique, les organisations de trafiquants de drogues ont réagi par une violence sans précédent aux énergiques mesures de répression prises par le Gouvernement en vue de perturber leurs

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

opérations. Depuis 2006, plus de 28 000 personnes ont été tuées lors d'incidents liés aux drogues dans le pays.

Les organisations criminelles mexicaines consolident leur position en tant que fournisseurs de drogues illicites sur le marché des États-Unis, tandis que les organisations colombiennes perdent de leur influence. Aux États-Unis, la distribution de drogues illicites au détail est l'affaire d'environ 20 000 gangs des rues, qui ont passé des alliances avec les organisations criminelles basées au Mexique de manière à étendre leur zone d'influence aux dépens de l'indépendance des revendeurs.

Le Canada reste l'un des principaux pays d'origine de drogues synthétiques fabriquées illicitement, notamment de MDMA (ecstasy) et de méthamphétamine.

Aux États-Unis, environ 38 millions de personnes ont consommé des drogues illicites en 2009; c'est 2,5 millions de plus qu'en 2008. Entre 1999 et 2007, le nombre de décès liés à la drogue a doublé, pour atteindre 38 371 la dernière année. Dans quelques États, ce nombre était supérieur à celui des décès dus aux accidents de la route. Le cannabis demeure la drogue la plus consommée (28,5 millions de personnes en ont pris en 2009).

Au Canada, l'usage de drogues a baissé chez les jeunes (15-24 ans): celui de cannabis est tombé de 32,7 % en 2008 à 26,3 % en 2009, tandis que celui de cocaïne et de MDMA a été pratiquement divisé par deux au cours de la même période.

Amérique du Sud

En 2009, la superficie totale consacrée à la culture du cocaïer en Amérique du Sud a diminué pour la deuxième année consécutive, en raison d'une réduction sensible de la superficie cultivée en Colombie. En Bolivie et au Pérou, en revanche, la superficie cultivée a augmenté pour la quatrième année consécutive.

Si le marché de la cocaïne s'est rétracté en Amérique du Nord (il représente environ 40 % du marché mondial), il poursuit son expansion en Europe (où il en représente 30 %). Le cône Sud ne représente que 10 % à 20 % du marché. La région Amérique centrale et Caraïbes reste un important point de passage pour le trafic de drogues illicites en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Amérique du Nord et de l'Europe. La Colombie demeure la principale source d'approvisionnement en cocaïne pour l'Europe, mais le Pérou est de plus en plus présent sur ce terrain.

Ces dernières années, le recours à des embarcations semi-submersibles s'est beaucoup intensifié, et la capacité de ces embarcations s'est accrue. En 2008 et 2009, les services de détection et de répression en ont saisi 34. Un sous-marin saisi en Équateur en juillet 2010 était capable de transporter 14 tonnes de drogues. Certains éléments donnent aussi à penser que le trafic de cocaïne via l'Afrique à l'aide de gros avions-cargos serait en hausse.

Près de 10 000 laboratoires de fabrication de cocaïne ont été détruits en 2008 en Bolivie, en Colombie et au Pérou. Ces dernières années, de tels laboratoires ont également été démantelés en Argentine, au Chili, en Équateur et en République bolivarienne du Venezuela. En octobre 2009, les autorités équatoriennes ont démantelé l'un des plus gros laboratoires de fabrication de cocaïne qui ne l'aient jamais été dans le pays; il avait une capacité de production de 20 tonnes de cocaïne par mois.

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

La superficie des cultures illicites de pavot à opium en Amérique du Sud représente moins de 1% de la superficie totale de ces cultures dans le monde. En Colombie, pays où a lieu la majeure partie de la culture illicite du pavot à opium d'Amérique du Sud, cette superficie est progressivement tombée de 6 500 hectares en 2000 à 356 hectares en 2009.

Le permanganate de potassium reste le principal agent oxydant utilisé pour fabriquer de la cocaïne en Amérique du Sud. En 2009, 22,8 tonnes de cette substance ont été saisies en Colombie; c'est la plus petite quantité qui ait été saisie dans le pays ces dix dernières années. En Colombie, une partie du permanganate de potassium saisi avait été fabriqué illicitement dans des laboratoires clandestins du pays. On pense que la quantité de permanganate de potassium produite dans le pays permet de satisfaire l'essentiel des besoins des trafiquants en cette substance.

Asie

Asie de l'Est et du Sud-Est

La fabrication, le trafic et l'usage de drogues de synthèse ont considérablement augmenté en Asie de l'Est et du Sud-Est depuis 2008. Des stimulants de type amphétamine sont fabriqués illicitement là où les précurseurs chimiques nécessaires sont faciles à se procurer. On a récemment observé que d'importantes quantités de méthamphétamine étaient introduites en contrebande dans la région depuis la République islamique d'Iran et les pays voisins.

En 2009, 6,6 tonnes de méthamphétamine et 1,1 million de comprimés d'ecstasy ont été saisis en Chine. L'importance de l'Europe comme source d'approvisionnement en MDMA a diminué, davantage de pays non européens ayant signalé la fabrication de cette substance sur leur territoire. Ainsi, la Chine et les Pays-Bas ont été mentionnés comme sources de la MDMA saisie en Indonésie.

Alors que des progrès avaient été réalisés en matière de réduction de la production d'opium dans la région, la tendance s'est inversée du fait qu'une importante augmentation de 11% a été enregistrée au Myanmar, pays qui assure 95% de la production totale d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Malgré cette hausse, seuls 5% de l'opium produit illicitement dans le monde provenaient de la région.

L'héroïne reste la première drogue consommée en Chine, en Malaisie, au Myanmar, à Singapour et au Viet Nam, alors même que la plupart des pays de la région ont signalé une stabilisation ou un recul de l'usage de cette substance.

Une progression de l'usage de méthamphétamine a été enregistrée au Cambodge, en Chine, en Indonésie, en Malaisie, au Myanmar, en République démocratique populaire lao, à Singapour, en Thaïlande et au Viet Nam. Cette substance est d'ores et déjà la drogue la plus consommée en République démocratique populaire lao et en Thaïlande, et la deuxième plus consommée au Cambodge et en Chine.

On estime que 25% de tous les usagers de drogues injecteurs du monde vivent en Asie de l'Est et du Sud-Est. Le risque d'une épidémie d'infection à VIH dans la région demeure donc élevé. L'OICS souligne à quel point il importe de fournir une assistance en matière de prévention de

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

l'infection à VIH, de traitement, de soutien et de soins aux personnes dépendantes à la drogue en Asie de l'Est et du Sud-Est.

Asie du Sud

L'Asie du Sud est devenue l'une des principales régions où les trafiquants de drogues se procurent les produits chimiques nécessaires pour la fabrication illicite de méthamphétamine, à savoir l'éphédrine et la pseudoéphédrine.

Les services indiens de détection et de répression ont saisi 1,2 tonne d'éphédrine en 2009. Les réseaux criminels se tournent de plus en plus vers le Bangladesh pour se procurer des produits pharmaceutiques contenant ces précurseurs. De la pseudoéphédrine en provenance d'Inde est également transformée en comprimés au Bangladesh avant d'être expédiée en Amérique centrale et aux Caraïbes.

L'Inde met au jour de plus en plus d'installations fabriquant illicitement de la méthamphétamine destinée aux marchés étrangers.

Le mésusage de produits pharmaceutiques contenant des stupéfiants et des substances psychotropes est très répandu dans les pays d'Asie du Sud. Au Bangladesh, 18 600 ampoules de buprénorphine, un antidouleur, ont été saisies en 2009, ce qui représente une augmentation sensible par rapport à 2006. L'Inde constitue l'une des principales sources d'approvisionnement en substances psychotropes vendues par l'intermédiaire de cyberpharmacies illégales.

Le cannabis est cultivé à grande échelle partout en Asie du Sud. Ainsi, en 2009, les services de détection et de répression bangladais ont-ils saisi 2,1 tonnes d'herbe de cannabis.

Asie occidentale

La production illicite d'opium a été presque divisée par deux dans la région en 2010 par rapport à 2009. Cette brusque chute à 3 600 tonnes s'explique principalement par une maladie des plants de pavot due à un champignon, l'étendue des cultures illicites étant, elle, restée inchangée.

Les stocks d'opium détenus en Afghanistan et dans les pays voisins atteignent quelque 12 000 tonnes, soit une quantité qui permettrait de répondre à la demande illicite mondiale d'opiacés pendant deux ans et demi. Le fait que la production illicite d'opium ait diminué en 2010 ne signifie donc pas, vu les stocks d'opium disponibles, que la fabrication d'héroïne diminuera elle aussi.

Les prix de l'opium ayant explosé, puisqu'un kilogramme d'opium sec était vendu 207 dollars des États-Unis en 2010, contre 78 dollars des États-Unis en 2009, il se peut que les cultivateurs afghans soient tentés de planter encore plus de pavot en 2011.

Dans leur quasi-totalité, les cultures illicites de pavot à opium d'Afghanistan sont concentrées dans le sud et l'ouest du pays. Dans la province du Helmand, 53 % des terres agricoles y sont consacrées. Vingt des 34 provinces afghanes sont toujours exemptes de pavot à opium; la région du nord du pays, exempte de pavot depuis 2009, l'est restée.

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

L'usage de drogues a progressé de façon spectaculaire dans le pays. On compte désormais en Afghanistan près de 1 million de toxicomanes, soit environ 8% de la population âgée de 15 à 64 ans. Par rapport à 2005, la consommation d'opium a augmenté de 53%, et celle d'héroïne de 140%.

Il se pourrait également que l'Afghanistan soit le premier producteur de résine de cannabis (haschisch) au monde, avec une capacité de production de 1 500 à 3 500 tonnes par an. Le rendement, extrêmement élevé (145 kg à l'hectare), y est plus de trois fois supérieur à celui obtenu au Maroc (40 kg à l'hectare).

Si les campagnes d'éradication n'ont certes pas eu d'effets massifs, les services de détection et de répression afghans ont enregistré certains succès dans la lutte contre le trafic de drogues puisqu'ils ont saisi 2,5 tonnes d'héroïne, 7,5 tonnes de morphine, 59 tonnes d'opium, 23 tonnes de résine de cannabis et plus de 400 tonnes de précurseurs chimiques sous forme solide.

Les opiacés afghans sont passés en contrebande par la République islamique d'Iran, le Pakistan et l'Asie centrale essentiellement. Les pays situés le long des itinéraires de trafic connaissent toute une série de problèmes liés au trafic de drogues à grande échelle, comme la criminalité organisée, la corruption et une forte demande intérieure d'opiacés. En République islamique d'Iran, par exemple, on estime que 2,8% de la population âgée de 15 à 64 ans est dépendante aux opiacés.

L'itinéraire le plus court pour la contrebande d'opiacés afghans vers l'Europe traverse la République islamique d'Iran. Selon les estimations, 37% de l'héroïne afghane transiterait par le pays chaque année, le reste passant par le Pakistan ou par l'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Azerbaïdjan). Le Moyen-Orient sert principalement de zone de transit pour l'héroïne de contrebande en provenance d'Afghanistan et à destination des pays arabes.

La consommation de stimulants de type amphétamine a beaucoup augmenté dans la région. Le volume des saisies réalisées en République islamique d'Iran a enregistré une hausse de 60% en 2009. Des comprimés vendus sous l'appellation de Captagon et contenant essentiellement de l'amphétamine, mais aussi de la caféine, sont fabriqués en Syrie et en Turquie puis introduits clandestinement en Arabie saoudite, le plus gros marché illicite de Captagon, et en Iraq.

Europe

La consommation de cocaïne se répand depuis l'Europe occidentale vers d'autres parties de la région. Dans certains pays, la cocaïne prend la place de l'amphétamine et de l'ecstasy; c'est le cas au Danemark, en Espagne et au Royaume-Uni, où l'usage de cocaïne a augmenté en même temps que celui d'amphétamines connaissait une baisse.

L'Europe occidentale est le plus gros marché d'héroïne du monde, et environ 60% de la quantité qui y est consommée l'est dans quatre pays (Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni). La moitié à peu près de l'héroïne consommée dans le monde l'est dans les pays européens. La Fédération de Russie enregistre le plus haut niveau d'usage illicite d'opiacés (1,6%) d'Europe. La quasi-totalité de l'héroïne disponible en Europe provient d'Afghanistan.

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

Partout en Europe, l'usage illicite de cannabis semble stable, voire en recul dans certains pays. Le pourcentage de la population européenne ayant consommé de la cocaïne pendant l'année écoulée s'établit à 1,2 %, l'Espagne signalant le chiffre le plus élevé (3,1%).

L'Europe orientale est l'une des rares zones du monde où la prévalence de l'infection à VIH est en progression. De graves épidémies se propagent en Fédération de Russie et en Ukraine. Ce dernier pays enregistre le taux d'infection à VIH chez les adultes le plus élevé d'Europe (plus de 1,6%). L'utilisation de matériel d'injection contaminé était à l'origine de plus de la moitié des nouveaux cas d'infection à VIH diagnostiqués en Europe orientale.

Océanie

Le cannabis demeure la drogue la plus consommée en Océanie. La prévalence annuelle de l'usage de cannabis en Nouvelle-Zélande est parmi les plus élevées au monde, puisqu'elle s'établit à 14,6 % de la population âgée de 14 à 64 ans. La prévalence de l'usage de cannabis au cours de la vie atteint environ 47 % aux Fidji et 55 % en Papouasie-Nouvelle-Guinée. La culture du cannabis étant très répandue dans la région, la contrebande y demeure faible.

L'usage d'ecstasy n'a cessé d'augmenter ces dernières années en Océanie; l'Australie est le pays qui enregistre le plus fort taux de prévalence annuelle au monde.

Des saisies réalisées dernièrement donnent à penser que la région servirait de plus en plus de point de transit pour les drogues et les précurseurs.

En Australie, la quantité de stimulants de type amphétamine saisis à la frontière a augmenté de 58 % au cours des deux années écoulées. La Nouvelle-Zélande a fait de la lutte contre la fabrication et la consommation de méthamphétamine l'une de ses premières priorités, et les services de détection et de répression ont signalé que la drogue saisie avait été, dans plusieurs cas, introduite illégalement sur le territoire par des passagers aériens en provenance de Chine.

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

DES MÉLANGES DE PLANTES CONTENANT DES CANNABINOÏDES DE SYNTHÈSE COMME LE “SPICE” CONTINUENT D’ÊTRE CONSOMMÉS: LA SITUATION EST INQUIÉTANTE, JUGE L’OICS

Selon l’Organe international de contrôle des stupéfiants, l’offre de mélanges de plantes contenant des cannabinoïdes de synthèse reste un sujet de préoccupation pour les gouvernements. Depuis quelques années, ces mélanges commercialisés sous des noms comme “*Spice*” se trouvent toujours plus facilement sur Internet et dans des magasins spécialisés. Les cannabinoïdes de synthèse ou, selon le terme exact, les agonistes synthétiques des récepteurs cannabinoïdes, ont des effets psychoactifs similaires à ceux que produit le cannabis. Or, si le cannabis est placé sous contrôle international en vertu de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, tel n’est pas le cas des cannabinoïdes de synthèse.

Compte tenu des risques pour la santé que présente la consommation de substances contenant des cannabinoïdes de synthèse, plusieurs gouvernements ont adopté des mesures de contrôle nationales visant à empêcher le trafic et le mésusage de ces substances. Quelques pays ont ajouté certains cannabinoïdes de synthèse à la liste des substances placées sous contrôle dans leur législation nationale. Si c’est un premier pas vers la protection de la population, il n’en demeure pas moins possible de fabriquer toutes sortes de cannabinoïdes de synthèse au moyen de transformations chimiques mineures, et de contourner la législation en mettant sur le marché les cannabinoïdes ainsi transformés. Des pays tels que la Fédération de Russie, la Finlande, le Japon et la Suède ont signalé ce genre de cas. Les gouvernements concernés ont indiqué que, depuis qu’une législation nationale avait été adoptée pour contrôler certains cannabinoïdes de synthèse, on en avait détecté d’autres, non placés sous contrôle, dans des mélanges de plantes saisis sur leur territoire.

Pour éviter ce problème, certains gouvernements ont pris des mesures visant à contrôler des groupes de composés de synthèse structurellement proches. Ainsi, l’Irlande et le Royaume-Uni ont placé sous contrôle national des groupes d’agonistes synthétiques des récepteurs cannabinoïdes structurellement proches. Dernièrement, la Drug Enforcement Administration des États-Unis, qui est habilitée à classer d’urgence des substances, a décidé de placer temporairement sous contrôle cinq produits chimiques qui sont fréquemment ajoutés aux mélanges de plantes.

L’OICS salue les efforts que déploient les gouvernements pour empêcher le trafic et le mésusage de cannabinoïdes de synthèse, mais il leur demande dans le même temps de continuer à surveiller la situation et d’adopter, le cas échéant, des mesures de prévention.

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

L'OICS PRIE LES GOUVERNEMENTS ET LE SECTEUR INDUSTRIEL DE PRENDRE DES MESURES VISANT À PRÉVENIR L'USAGE DE DROGUES POUR FACILITER LA COMMISSION D'INFRACTIONS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants prie instamment les gouvernements et le secteur industriel de prendre d'urgence des mesures visant à prévenir le détournement et l'utilisation de médicaments pour commettre des infractions facilitées par la drogue. Dans son Rapport annuel, l'OICS indique que de tels actes criminels ont été enregistrés dans de nombreux pays et régions.

Ces dernières années, l'OICS a mis en garde à plusieurs reprises la communauté internationale contre l'usage impropre de drogues telles que le flunitrazépam pour commettre des agressions sexuelles, et l'application de ses recommandations a contribué à réduire l'utilisation signalée de cette substance pour commettre de tels actes. Toutefois, l'OICS est de plus en plus préoccupé par le mésusage de substances psychoactives aux fins de la commission d'autres infractions facilitées par la drogue, comme le vol ou l'escroquerie.

Les agressions sexuelles facilitées par la drogue ont pour principales victimes des jeunes femmes, tandis que les vols et les escroqueries facilités par la drogue visent généralement des jeunes hommes. Bien que la tendance à la hausse de ces infractions soit inquiétante, on ignore l'ampleur réelle du phénomène, car on pense que les infractions ne sont pas toujours signalées en raison d'un manque d'éléments de preuve.

Le manque d'éléments de preuve peut être dû à une perte de mémoire provoquée par les substances administrées. De plus, celles-ci sont insipides, incolores et inodores, et les victimes ne se rendent donc pas compte qu'elles ont été droguées. Des sentiments de honte et de peur peuvent également dissuader de signaler ces infractions, surtout dans les sociétés où les victimes d'agressions sexuelles sont stigmatisées.

Des initiatives ont d'ores et déjà été lancées en coopération avec le secteur industriel afin de prévenir le détournement et l'utilisation de drogues pour faciliter la commission d'infractions, sans pour autant compromettre la disponibilité des médicaments à des fins légitimes. De nombreux gouvernements ont déjà mis en place des mesures pour remédier au problème, comme la Commission des stupéfiants le préconise dans sa résolution 53/7, adoptée en mars 2010. L'OICS invite les gouvernements, la communauté internationale et le secteur industriel à tirer parti de ces premières expériences et prie instamment les gouvernements qui n'ont pas encore pris de mesures de le faire sans plus tarder.

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

L'OICS APPELLE À RESTER VIGILANT ET À ACCROÎTRE LA COOPÉRATION POUR METTRE FIN AU DÉTOURNEMENT DE PRÉCURSEURS CHIMIQUES DESTINÉS À LA FABRICATION ILLICITE DE DROGUES

Dans son Rapport annuel publié aujourd'hui, l'OICS rappelle aux gouvernements qu'ils doivent rester vigilants afin de cerner et combattre les nouvelles tendances qui se font jour en matière de détournement de précurseurs chimiques destinés à être utilisés pour la fabrication illicite de drogues. En effet, les réseaux criminels font preuve d'une grande capacité d'adaptation, modifiant leurs méthodes de détournement et de production afin d'échapper aux mesures de contrôle strictes adoptées par les gouvernements nationaux.

Dans son Rapport annuel pour 2010, l'OICS constate que les réseaux criminels ont de plus en plus recours à des substances "non inscrites aux Tableaux", c'est-à-dire des substances qui ne sont soumises à aucune mesure de contrôle, afin d'échapper à la réglementation en vigueur. En plus de faire appel à de nouvelles substances, ces groupes criminels utilisent des dérivés de substances actuellement placées sous contrôle international.

Pour faire face à cette menace, l'OICS encourage les gouvernements à étendre les mécanismes de surveillance des précurseurs à certains de leurs dérivés et autres formes, comme les matériaux naturels dont ils sont tirés ou leurs esters. En outre, il leur recommande de consulter régulièrement sa "liste de surveillance internationale spéciale limitée" et engage les acteurs concernés, tels que le secteur privé, à établir des codes de bonnes pratiques volontaires visant à prévenir le détournement de précurseurs.

Le succès des mesures de contrôle des drogues prises à l'échelle mondiale dépend de la capacité des États à communiquer efficacement avec l'OICS et entre eux. Dans son Rapport annuel pour 2010, l'OICS souligne de nouveau qu'il importe que les États utilisent de manière active le Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN online) pour envoyer des demandes d'informations visant à vérifier la légitimité des envois de précurseurs et y répondre. Il indique que, bien que le recours à ce système ait sensiblement augmenté, peu d'États africains se sont inscrits pour y avoir accès. Ces derniers sont donc priés de demander un accès au système et de l'utiliser sans plus tarder.

Pour l'exécution de son mandat, l'OICS est largement tributaire de la coopération des gouvernements qui lui fournissent des évaluations de leurs besoins légitimes en précurseurs chimiques. Il souligne dans son rapport que, pour lui permettre d'être efficace et de ne pas entraver de manière indue la disponibilité de ces substances à des fins légitimes, les gouvernements doivent s'assurer que les évaluations qu'ils lui communiquent sont à jour et correspondent au mieux aux besoins réels.



L'ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est l'organe indépendant chargé de surveiller l'application des conventions internationales des Nations Unies relatives au contrôle des drogues. Il a été créé en 1968 en application de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. L'OICS a eu des prédécesseurs créés par les précédents traités relatifs au contrôle des drogues dès l'époque de la Société des Nations.

Composition

L'OICS se compose de treize membres élus par le Conseil économique et social, qui siègent à titre personnel et non en qualité de représentants de leur pays.

Fonctions

Les fonctions de l'OICS sont énoncées dans les instruments internationaux suivants: Convention unique sur les stupéfiants de 1961; Convention de 1971 sur les substances psychotropes; et Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

L'OICS coopère avec les gouvernements pour faire en sorte que les stupéfiants requis à des fins médicales et scientifiques soient disponibles en quantités suffisantes et empêcher le détournement des stupéfiants des sources licites vers les circuits illicites. Il met en évidence les lacunes qui existent dans les systèmes de contrôle national et international et contribue à y remédier.

L'OICS a un secrétariat chargé de l'aider dans l'exercice de ses fonctions en matière d'application des traités. Situé à Vienne, le secrétariat de l'OICS est une unité administrative de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, mais il est placé sous la direction de l'OICS pour toutes les questions de fond liées à l'exercice des pouvoirs et fonctions qui sont les siens conformément aux conventions.

Rapport annuel

Sur la base de ses activités, l'OICS publie un rapport annuel qui est présenté au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants. Ce rapport contient une étude complète de la situation en matière de contrôle des drogues dans les diverses régions du monde. Organe impartial, l'OICS tente d'identifier et d'anticiper les tendances dangereuses et propose des mesures à prendre.

